

**Ville de Mézidon Vallée d'Auge
Château du Breuil - MEZIDON-CANON -
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE -
Tél. : 02 31 20 01 96 - accueil@mva14.fr**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

L'An 2023, le 20 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 13 juin 2023 se sont réunis à la Salle Jean Vilar à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François AUBEY.

Madame Emilie LE BLOND est élue secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Serge BADAKOU (arrivée à 20h30), Amandine BASLY, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Gérard BRIAND, Antoinette BROUILLARD, Cyril CAPOCASALE (arrivée à 20h35), Richard COLAS, Christelle DAGUIN, Alain DANOY, Andrée DESVEAUX, Fabrice DUJARDIN, Christiane DUVAL, Jean-Marc GAULTIER (arrivée à 20h20), Bruno GUIARD, Alain GUILLOT, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Benoît LAUNAY, Emilie LE BLOND, Bruno LE BOUCHER, Jocelyne LEBREC, Sandrine LEMAUFFE, Jérôme LETOUZEY, Séverine MAILLEFER, Alexandra MARIVINGT, Hubert MASTROTOTARO, Nathalie MAURICE, Catherine MOULIN, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Olivier PORCHER (arrivée à 20h20), Alain POUSSET, Caroline REVERT (arrivée à 20h15), Sandra ROGER, Myriam SAILLY, Géraldine TANQUEREL, Laurence THOMAS-BACHELEY, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN

Pouvoirs : Thierry BRISON (Pouvoir à Andrée DESVEAUX), Christine CRUCHON (Pouvoir à Christian ANNE), Guy JAMES (Pouvoir à Amandine BASLY), Laurent LARUE (Pouvoir à Michèle BEROUNSKY), Chantal NOUET (Pouvoir à Bruno LE BOUCHER), Claudine REQUIER (Pouvoir à Jocelyne BENOIST), Bastien REVEL (Pouvoir à Jérôme INGER), Anne-Sophie ROUVRAY (Pouvoir à Myriam SAILLY), Virginie THIENNETTE (Pouvoir à Catherine MOULIN)

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude MAROT, Pierrick MOINS, Isabelle NODARI

ABSENTS : Bérengère LELAIZANT, Olivier PHILIPPOT, Laurent VERRIER

Nombre de Conseillers : En exercice : 58 - Présents : 43 - Votants : 52

Monsieur Hubert MASTROTOTARO, Adjoint en charge du Scolaire, rappelle à l'assemblée délibérante que la ville de Mézidon Vallée d'Auge a voté, par délibération n° 2022/06/07/57 du 7 juin 2022, l'instauration d'une tarification sociale à 4 tranches avec un tarif à 1 € pour les familles les plus modestes.

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF ENFANT	TARIF ENFANT ABSENCE DE RESERVATION	TARIF ADULTE	TARIF PERSONNEL COMMUNAL
A : - de 900	1.00 €	4.50 €	4.80 €	3.22 €
B : de 901 à 1100	3.25 €	4.50 €	4.80 €	3.22 €
C : de 1101 à 1499	3.55 €	4.50 €	4.80 €	3.22 €
+ de 1500	3.85 €	4.50 €	4.80 €	3.22 €

Afin de faire bénéficier davantage de familles de ce tarif, il est possible de ramener le nombre de ces tranches à 3.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur :

- ✓ Une tarification à 3 tranches calculées selon les quotients familiaux ;
- ✓ L'augmentation du tarif de restauration scolaire à compter de l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF ENFANT	TARIF ENFANT ABSENCE DE RESERVATION	TARIF ADULTE	TARIF PERSONNEL COMMUNAL
A : - 1000	1.00 €	4.50 €	5.50 €	3.35 €
B : de 1001 à 1499	3.65 €	4.50 €	5.50 €	3.35 €
C + de 1500	3.95 €	4.50 €	5.50 €	3.35 €

VU l'avis favorable de la Commission Scolaire réunie en date du 06 juin 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie en date du 12 juin 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Hubert MASTROTOTARO ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 014-200064996-20230620-20230620169-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la mise en place d'une tarification à 3 tranches calculées selon les quotients familiaux ;
- **VALIDE** les tarifs de restauration scolaire, selon les quotients familiaux, tels que présentés et exposés dans la présente délibération ;
- **PRECISE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-Préfecture.



Le Maire,

Francis AUBEY

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 014-200064996-20230620-20230620169-DE